Nations Unies S/2016/675



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 août 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2267 (2016), par laquelle le Conseil de sécurité a prolongé le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) jusqu'au 28 février 2017 et m'a prié de lui rendre compte, tous les six mois, de la situation en Guinée-Bissau ainsi que de l'état d'avancement de l'application de la résolution et de l'exécution du mandat du BINUGBIS. Il dresse également un bilan des principaux faits survenus sur les plans politique, socioéconomique et humanitaire et sur ceux de la sécurité et des droits de l'homme en Guinée-Bissau depuis la publication de mon rapport du 12 février 2016 (S/2016/141).

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. Depuis mon précédent rapport, la situation politique s'est détériorée en Guinée-Bissau. Les activités parlementaires sont au point mort depuis la décision prise le 15 janvier 2016 par la Commission permanente de l'Assemblée nationale de déchoir de leur mandat 15 députés qui avaient été exclus du parti au pouvoir, le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et de Cabo Verde (PAIGC), pour s'être abstenus de voter sur le programme gouvernemental lors de la première session ordinaire de l'Assemblée.

3. Le 24 février, le Président José Mário Vaz a fait distribuer un projet d'accord politique visant à assurer la stabilité jusqu'à la fin du mandat de la législature actuelle. L'accord prévoyait l'annulation de la décision de la Commission permanente et l'engagement des signataires des actions en justice engagées d'abandonner leurs poursuites. Le PAIGC a proposé un autre accord axé, entre autres, sur le renforcement des institutions, les réformes et l'engagement à respecter les décisions judiciaires. L'Assemblée nationale n'a accepté ni l'une ni l'autre proposition.

16-12793 (F) 120816 150816





4. Le 7 mars, au cours de la visite d'une journée qu'il a effectuée en Guinée-Bissau, le Conseil de sécurité a demandé au Président Vaz d'associer les principaux acteurs politiques au dialogue et de promouvoir le respect de la législation et de la Constitution nationales. Le Conseil a également encouragé le Premier Ministre Carlos Correia, les membres du Gouvernement, le Président du Parlement, le PAIGC et le parti d'opposition, le Parti du renouveau social (PRS), à engager eux aussi un dialogue ouvert et constructif afin d'apaiser les tensions qui persistent entre les autorités nationales. Les messages du Conseil ont réitérés par l'ancien Président du Nigéria, Olusegun Obasanjo, qui s'est rendu à Bissau le 2 mai en sa qualité d'Envoyé spécial du Président du Nigéria, Muhammadu Buhari, et au nom de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

5. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a également dépêché une mission en Guinée-Bissau du 16 au 21 mars afin d'évaluer la situation dans le pays et de trouver des moyens de contribuer au règlement de la crise politique. La délégation a tenu des consultations avec le Président Vaz, le Président de l'Assemblée nationale, le Premier Ministre, les membres du Gouvernement, le Secrétaire d'État à l'ordre public et le Procureur général. Les membres de la délégation ont également rencontré des représentants des partis politiques et d'organisations de la société civile, y compris des chefs religieux. La délégation a réaffirmé que l'Union africaine était prête à aider les acteurs nationaux à trouver une solution durable à la crise et les a encouragés à faire preuve de retenue, à œuvrer dans l'intérêt du pays et à engager le dialogue afin de surmonter les divergences politiques.

6. Le 4 avril, la Cour suprême de justice a déclaré que la décision prise le 15 janvier par la Commission permanente était inconstitutionnelle parce qu'elle portait atteinte aux immunités accordées à un membre du Parlement et que la Commission n'était pas habilitée par la loi à prendre une telle décision. Le 19 avril, lors d'une allocution à la nation prononcée à l'Assemblée nationale, le Président Vaz a demandé à l'Assemblée de reprendre ses activités ordinaires. Il a également souligné la nécessité de résoudre la crise dans le cadre du régime parlementaire, excluant la possibilité de dissoudre l'Assemblée nationale.

7. Le 3 mai, la troisième session ordinaire de l'Assemblée nationale a été convoquée, mais elle a été ajournée le même jour en raison de désaccords entre les députés au sujet de l'ordre du jour et du statut des 15 anciens députés du PAIGC. Les consultations entre les partis représentés au Parlement sont restées dans l'impasse jusqu'à la fin de la session parlementaire le 14 juin.

8. Le 4 mai, le tribunal régional de Bissau a promulgué un arrêt invalidant l'expulsion de Baciro Djá du PAIGC en novembre 2015. M. Djá avait été expulsé pour avoir enfreint les règles et le règlement du Parti en acceptant le poste de premier ministre en août 2015. Selon le tribunal, la procédure d'expulsion était illégale du fait que M. Djá n'avait pas eu la possibilité de faire appel de la décision devant les organes compétents du Parti. Le 5 mai, le PAIGC a fait appel de la décision du tribunal régional.

9. Le 9 mai, le Président Vaz a rencontré des représentants de l'Union africaine, de la Communauté des pays de langue portugaise, de la CEDEAO, de l'Union européenne et de l'ONU pour examiner la crise parlementaire en cours. Le Président a indiqué qu'il avait décidé d'organiser de nouvelles consultations avec tous les partis représentés au Parlement afin de trouver une solution à la crise. Il a demandé

aux partenaires internationaux de faire usage de leur influence, notamment pour souligner combien il importait d'appliquer les décisions judiciaires. Les partenaires internationaux ont préconisé la patience et la retenue pour éviter une aggravation de la crise. Ils ont également prié le Président d'user de ses bons offices pour faire face aux grèves déclenchées en mars dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

10. Le 11 mai, le Conseil des ministres a publié un communiqué dans lequel il se disait vivement préoccupé par l'impasse politique, dénonçant l'incapacité du Président à promouvoir le dialogue et le rendant responsable du climat d'incompréhension qui régnait à l'Assemblée nationale.

11. Dans une deuxième allocution à la nation, le 12 mai, le Président Vaz a indiqué qu'il n'avait pas été possible de sortir de l'impasse parlementaire, malgré tous les efforts de médiation et de concertation déployés aux niveaux national et international. Il a expliqué que la Constitution l'autorisait à demander au Premier Ministre de remanier le Gouvernement, à dissoudre l'Assemblée nationale ou à dissoudre le Gouvernement et nommer un nouveau premier ministre pour former un nouveau Gouvernement, et a déclaré qu'il avait décidé de dissoudre le gouvernement. Il a également demandé aux syndicats de suspendre leurs grèves, vu l'incapacité du Gouvernement à assumer ses responsabilités. Quelques heures après son allocution, le Président a dissous le Gouvernement du Premier Ministre Correia par un décret présidentiel qui marquait le troisième changement de gouvernement depuis les élections générales tenues en 2014. Le lendemain, le Président Vaz a entamé des consultations avec les partis politiques représentés au Parlement et leur a demandé de présenter des propositions en vue de former un nouveau gouvernement qui assure la stabilité jusqu'à la fin du mandat de la législature en cours.

12. Le 16 mai, le PAIGC a présenté sa proposition au Président, dans laquelle il suggérait que le nouveau Gouvernement soit composé de représentants des partis politiques (parlementaires et non parlementaires), et que 2 des 33 ministres et secrétaires d'État soient nommés par le Président. La proposition comprenait également un projet d'accord de stabilité parlementaire, une promesse d'œuvrer à des pactes de stabilité politique et sociale et les détails d'un projet de dispositif visant à faciliter le dialogue interinstitutionnel. Dans un communiqué de presse publié le 17 mai, le Président a rejeté la proposition, disant qu'elle n'offrait pas de solutions concrètes pour sortir de l'impasse. Il a également fait observer que la Constitution ne lui donnait pas le pouvoir de désigner des membres du nouveau Gouvernement, comme suggéré dans la proposition du PAIGC.

13. Le 18 mai, lors d'une réunion à l'Assemblée nationale, le PAIGC, l'Union pour le changement et le Parti de la convergence démocratique ont signé l'accord parlementaire proposé par le PAIGC. Le Parti pour une nouvelle démocratie, qui détient un siège, a assisté à la réunion mais n'a pas signé l'accord. Le PRS n'a pas participé à la réunion.

14. Le 19 mai, le Président Vaz a tenu une réunion avec les dirigeants des cinq partis représentés au Parlement au sujet de la désignation d'un nouveau premier ministre. Les trois signataires de l'accord proposé par le PAIGC ont réaffirmé que le nouveau premier ministre devait être un membre du PAIGC étant donné que c'était le parti qui avait obtenu la majorité des sièges aux élections législatives. Pour sa part, le PRS a indiqué qu'il comptait sur le Président ou le PAIGC pour sortir de l'impasse. Le 21 mai, le Président Vaz a annoncé qu'il avait demandé au PRS de

présenter une proposition visant à assurer la stabilité du Gouvernement. Le parti aurait accédé à sa requête, mais sa proposition n'a pas été rendue publique. Le 26 mai, le Président a publié un décret portant nomination de Baciro Djá au poste de Premier Ministre. Il a prêté serment le 27 mai.

15. La nomination a provoqué une impasse politique et une situation d'insécurité lorsque le Premier Ministre et les membres du Gouvernement limogés ont refusé de quitter les locaux gouvernementaux. La veille, le 26 mai, les partisans du PAIGC avaient brûlé des pneus et jeté des pierres lors d'une manifestation organisée devant le palais présidentiel pour protester contre la décision du Président de nommer M. Djá au poste de Premier Ministre.

16. Le 27 mai, le PAIGC a publié un communiqué affirmant que le décret présidentiel n'était pas conforme à la Constitution ni à la décision du 8 septembre 2015, par laquelle la Cour suprême avait statué que la nomination de M. Djá au poste de Premier Ministre en août 2015 était inconstitutionnelle. Le même jour, j'ai exprimé ma profonde préoccupation face à la situation dans le pays et exhorté toutes les parties prenantes politiques et leurs alliés à s'abstenir de recourir à la violence et à surmonter leurs divergences par le dialogue. J'ai également appelé tous les acteurs politiques à mettre rapidement fin à cette impasse dans le respect de la Constitution et engagé les forces armées à continuer d'agir de manière responsable.

17. Le 28 mai, le Gouvernement déchu a publié un communiqué dans lequel il a rejeté le décret présidentiel portant nomination de M. Djá au poste de premier ministre et déclaré que seul le PAIGC était habilité, en vertu de la Constitution, à nommer le premier ministre et à former un gouvernement. Le 30 mai, le Président du PAIGC et ancien Premier Ministre, Domingos Simões Pereira, a tenu une conférence de presse au cours de laquelle il a demandé à la communauté internationale de ne pas laisser l'instabilité perdurer en Guinée-Bissau.

18. Le 1er juin, dans le cadre des efforts faits par la société civile pour apaiser les tensions, les évêques catholiques de Guinée-Bissau ont lancé un appel aux dirigeants politiques pour qu'ils créent des conditions favorables à l'instauration d'un dialogue et d'un partenariat stratégique entre les institutions de l'État. Ils ont également appelé les acteurs politiques à élaborer un pacte de stabilité pour rétablir une gouvernance efficace. Le 2 juin, une délégation du Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine a achevé une visite de six jours à Bissau qui avait pour objet d'aider les acteurs nationaux à trouver une issue à l'impasse politique. À la fin de leur mission, les membres de la délégation ont appelé les acteurs nationaux à respecter la Constitution et à recourir au dialogue pour mettre fin à la crise. Le même jour, le Cabinet du Premier Ministre Djá, qui est composé de 19 ministres et 12 secrétaires d'État, dont quatre femmes, a été investi par le Président Vaz. Le 3 juin, le PAIGC a adressé une requête à la Cour suprême de justice pour qu'elle applique sa décision du 8 septembre invalidant la nomination de M. Djá.

19. Le 4 juin, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a tenu sa quarante-neuvième session ordinaire à Dakar. Le Premier Ministre Djá y représentait le Président Vaz. Les participants à la Conférence ont décidé de prolonger d'un an le mandat de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau (ECOMIB) et se sont engagés à envoyer une délégation de haut niveau, composée des présidents de la Guinée, du Sénégal et de la Sierra Leone, pour engager une médiation de la crise en Guinée-Bissau. En outre, la Conférence a demandé à la

Commission de la CEDEAO d'engager des consultations avec la Communauté des pays de langue portugaise en vue de convoquer une réunion du Groupe de contact international pour la Guinée-Bissau, en leur qualité de coprésidents du Groupe.

20. Le 9 juin, après une nuit d'intenses négociations avec la participation des chefs religieux, de l'ECOMIB et du BINUGBIS, les membres restants du Cabinet déchu et leurs partisans ont volontairement et pacifiquement quitté les locaux du gouvernement, mettant fin à une confrontation de 14 jours. Plus tôt dans la journée, les partenaires internationaux en Guinée-Bissau avaient publié un communiqué commun exprimant leur appui à la recherche d'une issue pacifique à l'impasse.

21. Également le 9 juin, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a examiné la situation en Guinée-Bissau à sa 604e séance. Dans une déclaration publiée à l'issue de la séance, le Conseil a rappelé qu'il avait envoyé une mission dans le pays en mars et noté que les divisions entre les principales autorités politiques s'étaient creusées malgré les nombreux efforts de médiation déployés. Il a demandé au Président Vaz d'appeler au respect de la Constitution.

22. Le 15 juillet, la Cour suprême a rendu une décision déclarant que la nomination du Premier Ministre Djá et des membres de son Cabinet n'était pas contraire à la Constitution. La décision a été prise à la majorité des voix (sept juges pour, trois contre). À une conférence de presse tenue le 16 juillet, le PIAGC a déclaré que, malgré sa grande déception, il respecterait la décision.

23. Du 23 au 25 juillet, mon Secrétaire général adjoint aux affaires politiques s'est rendu à Bissau, où il a rencontré le Président, le Président de l'Assemblée nationale, le Premier Ministre et le Président de la Cour suprême, ainsi que des représentants des partis politiques et de la société civile. Il a demandé de ma part à tous les intervenants politiques de mettre de côté leurs différences et de donner la priorité à un dialogue politique ouvert et à la recherche d'un consensus.

B. Situation sur le plan de la sécurité

24. En dépit des tensions politiques, la situation générale en Guinée-Bissau sur le plan de la sécurité est restée calme et peu d'incidents ont été signalés. Le 3 mars, à Bissau, lors d'une cérémonie militaire à laquelle ont participé des hauts responsables et des partenaires internationaux, le lieutenant-général Biaguê Na N'Tan, chef d'état-major des forces armées, a déclaré qu'il avait été informé de tentatives de recrutement de militaires pour renverser le gouvernement. Il a indiqué que tout officier impliqué dans ces tentatives serait sévèrement puni et réaffirmé la politique de tolérance zéro de l'armée à l'égard de l'insubordination et de l'ingérence dans les affaires politiques.

25. Le 25 mai, quelque 250 membres des contingents de l'armée de terre, de l'armée de l'air et de la marine ont participé à une marche pacifique sans précédent dans les rues de la capitale. Ils portaient une tenue de sport et n'étaient pas armés, arborant de grandes banderoles couvertes de slogans promettant la non-ingérence dans les affaires politiques du pays.

C. Situation des droits de l'homme

26. La situation des droits de l'homme en Guinée-Bissau est restée largement inchangée. Aucune violation flagrante des droits de l'homme n'a été signalée. Cependant, il y a eu peu de progrès notables en ce qui concerne la suite donnée aux violations graves des droits de l'homme commises dans le passé. Parmi les exactions et violations des droits de l'homme signalées, on peut citer de multiples actes de violence sexiste, l'accès limité aux services de santé et à l'éducation ainsi que des arrestations et détentions arbitraires et illégales.

27. Les violations des droits de l'homme commises par la police se sont poursuivies. Le 4 mai, quatre policiers ont été reconnus coupables par le tribunal régional de Bissorã d'avoir battu à mort un détenu qui avait été retrouvé mort le 5 juillet 2015 au commissariat de police de Bissorã, dans la région d'Oio.

28. La crise politique a ralenti les efforts faits pour mettre en œuvre les recommandations issues de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, adoptées le 23 janvier 2015, et celles de la Conférence nationale sur l'impunité, la justice et les droits de l'homme tenue en juillet 2013.

29. Sur une note plus positive, le 16 mai, le Ministère des affaires étrangères a officiellement informé le BINUGBIS que la Guinée-Bissau avait adhéré à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides, à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie et à la Convention de 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

D. Situation sur les plans social, économique et humanitaire

30. La crise politique prolongée a interrompu la mise en place de réformes cruciales, concernant notamment la viabilité des finances publiques, ce qui compromet les progrès accomplis immédiatement après les élections. Des représentants du Fonds monétaire international (FMI) ont effectué une mission en Guinée-Bissau, du 22 au 28 juin, au cours de laquelle ils ont indiqué que la croissance économique de 4,8 % enregistrée en 2015 devrait se poursuivre en 2016 si certaines conditions étaient remplies, notamment les rentrées de recettes de la récolte de noix de cajou dont le pays a grandement besoin. En juin, 137 000 des 200 000 tonnes prévues avaient été récoltées et vendues au prix du marché (350 francs CFA le kilo).

31. Le financement du budget national reste un défi, tout particulièrement depuis la suspension au premier trimestre 2016 de l'appui budgétaire fourni par la Banque africaine de développement, l'Union européenne et la Banque mondiale. Cet appui se chiffrait à quelque 40 millions de dollars, soit environ 30 % du budget national. La suspension a suivi la décision du FMI de reporter les décaissements en faveur de la Guinée-Bissau, motivée notamment par le fait que le Gouvernement avait adopté en juillet 2015 un plan de sauvetage des banques privées consistant à payer leurs dettes. La reprise des décaissements du FMI dépendra des mesures prises pour mettre fin au plan de sauvetage et de l'adoption d'un budget national pour le reste de 2016. En avril et en juin, le Gouvernement a émis 13 milliards de francs CFA de bons du Trésor pour assurer le service de la dette intérieure et couvrir certaines dépenses de fonctionnement.

32. Face à cette situation complexe, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont continué de collaborer avec les institutions gouvernementales et les partenaires de développement pour assurer le maintien des services essentiels tels que les soins de santé maternelle et infantile, l'éducation et les activités liées à la sécurité alimentaire. Ces efforts ont permis notamment la reprise des services d'éducation, avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), après une grève des enseignants qui a duré six semaines en mars et en avril, ainsi que la distribution de repas scolaires par le Programme alimentaire mondial à 118 000 écoliers du primaire dans six des huit régions du pays.

33. Le 17 juin, l'Organisation mondiale de la Santé et l'UNICEF, en collaboration avec l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, ont aidé le Ministère de la santé à lancer une campagne nationale de vaccination contre la méningite A intégrée à l'administration de vitamine A et de mébendazole. Les efforts visant à améliorer les soins de santé maternelle et infantile et à renforcer les capacités locales se sont poursuivis, notamment dans le cadre d'un programme de formation des auxiliaires de santé en anesthésiologie lancé le 9 avril par le Ministère de la santé et le Fonds des Nations Unies pour la population. Par ailleurs, en février, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a fourni une aide d'urgence aux ménages touchés par la sécheresse, en particulier ceux confrontés à une insécurité alimentaire aiguë. Pendant la période de soudure cette année, entre juin et août, quelque 205 000 personnes seront en situation d'insécurité alimentaire, contre plus de 530 000 pendant la même période en 2015.

III. État d'avancement de l'exécution du mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

A. Concertation politique sans exclusive et réconciliation nationale

34. Au cours de la période considérée, les responsables du BINUGBIS ont collaboré avec les partenaires nationaux et internationaux pour évaluer tous les stades de l'évolution de la crise politique, réfléchir aux moyens d'en sortir et éviter une dégradation de la situation sur le terrain.

35. Le 27 et 28 avril, le BINUGBIS a organisé un atelier à l'Assemblée nationale en vue d'appuyer l'action menée au niveau national pour promouvoir la stabilité en Guinée-Bissau. Le Premier Ministre de l'époque, Carlos Correia, le Président du Parlement, Cipriano Cassamá, un représentant du Président Vaz et mon précédent Représentant spécial en Guinée-Bissau, Miguel Trovoada, ont ouvert cet atelier qui a réuni quelque 200 personnes parmi lesquelles figuraient des députés, des représentants des partis politiques et d'organisations de la société civile, des universitaires et des chefs religieux ou coutumiers. Les participants ont formulé plusieurs recommandations dans trois domaines thématiques : relations entre les institutions de l'État; mesures visant à instaurer la confiance entre les acteurs politiques ainsi qu'entre les citoyens et les institutions; et mécanismes de contrôle et de suivi de la mise en œuvre des accords.

36. Mon actuel Représentant spécial pour la Guinée-Bissau et Chef du BINUGBIS, Modibo Ibrahim Touré, qui est arrivé à Bissau en mai, collabore activement avec les principaux acteurs nationaux, notamment le Président de la République, le Premier Ministre, le Président du Parlement et le Président de la Cour suprême de justice. Il a également pris contact avec les dirigeants des partis politiques et des organisations de la société civile, y compris les groupes de femmes et les associations de jeunes, ainsi qu’avec les chefs religieux ou coutumiers. Dans ses entretiens, il réaffirme que l’ONU est entièrement disposée à prêter son concours pour aider à forger un consensus entre les acteurs nationaux et à trouver une solution durable à la crise politique actuelle. Il continue également de souligner les appels répétés du Conseil de sécurité à la sortie rapide de l’impasse politique, fondée sur un dialogue sans exclusive et dans le respect de la Constitution. En mai et en juin, il a mobilisé les partenaires internationaux et consulté les partis politiques afin de réfléchir aux moyens de trouver une issue pacifique au face-à-face dans les locaux du Gouvernement.

37. Entre le 7 et le 9 mai, le BINUGBIS a organisé un atelier de formation à l’intention de la Commission chargée d’organiser la Conférence nationale et de ses facilitateurs à Bissau. La formation visait à renforcer les capacités de facilitation et à transmettre l’expérience tirée des dialogues nationaux engagés dans d’autres pays. Des consultations régionales tenues entre le 17 juin et le 3 juillet ont réuni 660 participants parmi lesquels figuraient des représentants d’organisations de la société civile, des membres des forces de défense et de sécurité, ainsi que des chefs coutumiers et religieux.

B. Conseils et appui stratégiques et techniques fournis aux autorités nationales en vue de la mise en œuvre des stratégies nationales de réforme du secteur de la sécurité et de renforcement de l’état de droit

38. Au cours de la période considérée, le BINUGBIS et l’équipe de pays des Nations Unies ont continué de s’employer à élaborer une stratégie de promotion de l’état de droit pour la police, la justice et l’administration pénitentiaire. Le processus a été facilité par la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires.

39. Du 15 au 24 mars, le BINUGBIS a aidé l’Institut de la défense nationale à organiser six ateliers régionaux sur les relations entre civils et militaires. Quelque 150 militaires, membres des forces de l’ordre et représentants d’organisations de la société civile, dont 22 femmes, ont participé à ces ateliers. Les débats et les recommandations formulées ont porté sur le rôle des forces de défense et de sécurité dans la réconciliation nationale, la réforme du secteur de la sécurité et la production agricole et animale destinée aux militaires.

40. En mai, en vue de la réinsertion socioéconomique de 693 militaires et membres du personnel de sécurité dans le cadre d’un projet de réforme des secteurs de la sécurité et de la défense financé par le Fonds pour la consolidation de la paix, le BINUGBIS, la FAO et le Ministère de la défense ont effectué des missions d’évaluation dans cinq zones agricoles militaires situées dans le nord, l’est et le sud du pays afin d’évaluer la nécessité de créer des écoles d’agriculture.

41. Le 16 juin, en partenariat avec le BINUGBIS, l'Institut national d'études et de recherche a entrepris un examen détaillé de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité adoptée en 2006. Des hauts responsables de l'État, l'armée, la police et l'appareil judiciaire ainsi que des experts internationaux de l'état de droit et de la réforme du secteur de la sécurité participent à cet examen, qui devrait s'achever d'ici à décembre 2016.

C. Aide apportée au Gouvernement bissau-guinéen pour mobiliser, harmoniser et coordonner l'assistance internationale

42. Au cours de la période à l'examen, mon Représentant spécial pour la Guinée-Bissau et son prédécesseur ont étroitement coordonné leur action en faveur du pays avec les partenaires internationaux sur le terrain, notamment l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise, la CEDEAO, l'Union européenne et les ambassadeurs représentant les États membres du Conseil de sécurité, ainsi que d'autres importants partenaires bilatéraux, afin de promouvoir le dialogue pour trouver une solution politique.

43. Mon Représentant spécial a tenu des réunions avec l'ancien Président Olusegun Obasanjo à Lagos (Nigéria) le 26 mai, le Président de la Commission de la CEDEAO, Marcel de Souza, à Abuja le 27 mai, le Président guinéen Alpha Condé, Médiateur de la CEDEAO pour la Guinée-Bissau, à Conakry le 31 mai, le Président malien Ibrahim Boubacar Keïta à Bamako le 2 juin, et le Président ivoirien Alassane Dramane Ouattara à Abidjan le 9 juin. Il a également eu des échanges téléphoniques réguliers avec le Président sénégalais Macky Sall, en sa qualité de Président de la CEDEAO, et a rencontré des représentants des États Membres, de la Banque africaine de développement et de la Banque mondiale à Dakar le 20 mai.

44. Lors de ces consultations, mon Représentant spécial a recommandé de continuer à mobiliser la communauté internationale pour réduire autant que possible les conséquences négatives de la crise et maintenir les services sociaux de base fournis à la population. Il a également recommandé aux partenaires régionaux de prolonger le mandat de l'ECOMIB au-delà du 30 juin.

45. Le 4 juin, mon Représentant spécial s'est rendu à Dakar pour assister à la quarante-neuvième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, en tant que membre de la délégation de l'ONU menée par mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Mohamed Ibn Chambas. L'action de bons offices menée par mon Représentant spécial pour la Guinée-Bissau a aidé à maintenir la présence de l'ECOMIB dans le pays au-delà de l'expiration de son mandat et à obtenir l'engagement de la CEDEAO d'envoyer en Guinée-Bissau une mission présidentielle composée des Chefs d'État de la Guinée, du Sénégal et de la Sierra Leone.

D. Renforcement des institutions démocratiques, des moyens de fonctionnement des organes de l'État et du respect des règles constitutionnelles

46. Du 28 avril au 4 août, le BINUGBIS a aidé l'Institut national d'études et de recherche à organiser six conférences visant à promouvoir le débat et à stimuler un dialogue ouvert sur les réalités sociopolitiques du pays. Les thèmes suivants ont été examinés pendant les conférences : administration de la justice, droits de l'homme et impunité, et réforme du secteur économique ainsi que des secteurs de la sécurité, de l'éducation et de la santé. Environ 80 participants, membres de la fonction publique, des forces de défense et de sécurité, des partis politiques, du corps diplomatique, des milieux universitaires et du personnel de l'ONU ont assisté à chaque conférence.

47. En mai, dans le cadre d'un projet financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à l'appui des institutions de contrôle de la gestion des finances publiques, la Commission permanente spécialisée dans les affaires économiques a effectué des missions dans les régions de Gabu et Cacheu. Les missions ont permis à la Commission de recueillir des informations sur les points forts et les points faibles des méthodes de gestion des finances publiques dans les régions visitées.

48. Du 23 au 27 mai, avec l'appui technique et financier du PNUD, la Cour des comptes de la Guinée-Bissau a organisé un stage de formation sur les pratiques, les normes et les techniques d'audit à l'intention de 32 experts de la Cour des comptes et du Ministère des finances. Cette formation s'inscrivait dans le cadre de l'action menée par l'ONU pour renforcer la gestion des finances publiques.

49. Du 10 au 13 juin, le BINUGBIS a organisé un atelier auquel ont participé des organisations de la société civile, notamment des groupes de femmes et des associations de jeunes, ainsi que des femmes dirigeantes, à l'appui des activités de sensibilisation destinées aux parlementaires et des préparatifs de la Conférence nationale sur la paix et le développement en Guinée-Bissau. Cet atelier a permis à 20 participants provenant des régions de Quinara et Tombali d'examiner les problèmes touchant leurs régions, de suivre une formation sur les activités de communication, de mobilisation et de sensibilisation et d'établir un rapport assorti de recommandations à l'intention des députés et de la Commission chargée d'organiser la Conférence nationale. Un atelier du même type sera organisé dans d'autres régions d'ici à la fin de 2016.

E. Conseils et appui stratégiques et techniques en vue de la mise en place de systèmes efficaces et rationnels de maintien de l'ordre, de justice pénale et d'administration pénitentiaire

50. Au cours de la période à l'examen, le BINUGBIS a continué de fournir une assistance technique aux autorités nationales aux fins de l'élaboration de stratégies et de plans qui permettent de lutter efficacement contre la criminalité organisée, de combattre le terrorisme et l'extrémisme violent et de renforcer les capacités nationales de gestion des frontières.

51. Du 22 février au 15 mars, le BINUGBIS a dispensé une formation approfondie sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les institutions chargées de la sécurité à l'intention de 51 agents de la force publique, dont 20 femmes, dans les régions de Cacheu, Bafatá, Bolama et Bissau.

52. Du 29 mars au 11 avril, afin de développer le concept de police de proximité, le BINUGBIS a distribué des manuels sur le commissariat de police modèle aux services de police de l'ordre public et aux autorités locales dans chaque région du pays. Au total, 119 policiers de haut rang, dont 12 femmes, ont reçu un manuel. Le 18 mai, le Gouvernement néo-zélandais a accepté de financer un projet de commissariat de police modèle dans la région de Quinara axé sur la démilitarisation des méthodes policières et le développement des activités de police de proximité.

53. Entre mars et juin, le BINUGBIS a aidé les autorités nationales à élaborer une stratégie quinquennale pour le secteur pénitentiaire qui devrait contribuer à créer des partenariats et à mobiliser des ressources pour ce secteur, ainsi qu'à améliorer l'administration de la justice pénale.

54. Du 11 au 15 avril, le bureau régional du BINUGBIS à Buba, dans la région de Quinara, a aidé à organiser un forum régional sur l'état de droit et la gouvernance de la sécurité qui a réuni 55 participants, dont sept femmes, représentant les autorités locales, les organisations de la société civile, les institutions de défense et de sécurité ainsi que les autorités religieuses.

55. Les 21 et 22 avril, le BINUGBIS a apporté son concours au Ministère de l'administration intérieure et au Secrétaire d'État chargé de la coopération internationale et des communautés pour l'organisation d'une conférence sur la sécurité maritime qui s'est tenue sur l'île de Bubaque, dans l'archipel des Bijagós (région de Bolama). En marge de la conférence, mon ancien Représentant spécial a officiellement ouvert le bureau régional du BINUGBIS à Bubaque, qui aidera les autorités nationales à lutter contre le trafic de stupéfiants et la criminalité transnationale organisée, ainsi qu'à renforcer les contrôles frontaliers et maritimes.

56. Pendant la période considérée, le BINUGBIS a poursuivi son action contre les atteintes à l'environnement et l'exploitation abusive des ressources naturelles en publiant un recueil de documents d'orientation et d'analyse intitulé « Reflections on Environmental Criminality in Guinea-Bissau » (Réflexions sur la criminalité environnementale en Guinea-Bissau). Ce recueil, qui répertorie les mesures prioritaires à prendre pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, a été distribué lors de manifestations importantes, dont un atelier organisé en mai sur l'île de Bolamad (région de Quinara), auquel ont participé 60 représentants d'instituts à vocation environnementale, du système de justice pénale et d'organisations de la société civile.

57. Le 30 mai, avec le concours de ses bureaux régionaux, le BINUGBIS a mené des activités de renforcement des capacités des forces de l'ordre en matière d'aide aux victimes de violences sexuelles et sexistes à l'intention de 64 participants dans les régions de Cacheu, Bafatá, Bissau et Quinara.

58. Pendant le premier trimestre de 2016, le PNUD a fourni un appui technique et financier au Centre national de formation judiciaire, qui a dispensé une formation sur les droit pénitentiaire, la traite des êtres humains et la criminalité transfrontalière afin de renforcer les capacités du personnel des services judiciaires.

59. Pendant la période à l'examen, dans le cadre de l'action menée par l'ONU pour contribuer à renforcer l'appareil judiciaire de la Guinée-Bissau, des tribunaux de secteur ont été conjointement construits par les Ministères de la justice et des travaux publics dans les villes de Mansoa et Canchungo (régions d'Oio et de Cacheu), avec le concours du PNUD.

F. Promotion et protection des droits de l'homme, activités de surveillance et signalement des violations des droits de l'homme

60. Pendant la période à l'examen, malgré les efforts considérables déployés par le BINUGBIS, la Commission nationale des droits de l'homme ne s'est toujours pas mise en conformité avec les Principes de Paris, concernant en particulier l'indépendance des institutions de protection des droits de l'homme, ce qui a entravé le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme et d'autres organes chargés des droits de l'homme. En outre, la crise politique qui paralyse le pays a empêché le BINUGBIS d'aider le Gouvernement à avancer dans la mise en œuvre de son plan d'action national pour les droits de l'homme.

61. Le BINUGBIS a poursuivi ses activités de surveillance du respect des droits de l'homme pendant la période à l'examen. Des évaluations ont été effectuées dans les établissements pénitentiaires, notamment dans les quartiers pénitentiaires militaires de la base de l'armée de l'air de Bissalanca à Bissau et les centres de détention de la police de l'ordre public et de la police judiciaire à Bissau, Mansoa et Bafatá, dans les régions de Bissau, Oio et Bafatá. En mars, le BINUGBIS a présenté ses conclusions et recommandations dans un rapport au Gouvernement, où il note qu'il n'y a eu aucune amélioration des conditions de vie des détenus ni du fonctionnement de la justice depuis 2014. À ce jour, le Gouvernement n'a pas donné suite aux recommandations.

62. Entre le 25 février et le 17 mars, le BINUGBIS a effectué des missions de surveillance du respect des droits de l'homme dans les régions les plus reculées du pays, notamment Quinara, Tombali et Bolama-Bijagos. Parmi les principaux problèmes recensés, on peut citer le manque d'accès aux services sociaux de base, l'inégalité entre les sexes, la protection insuffisante des enfants, la violence sexiste et la violence dans la famille. La mission a également constaté que le manque d'attention accordé par l'État à ces régions se traduit par une impunité généralisée, de grandes difficultés d'accès à la justice et de mauvaises conditions d'incarcération pour les personnes condamnées.

63. Le BINUGBIS a également poursuivi son action de sensibilisation aux droits de l'homme grâce à un programme d'activités associant conseils techniques, mobilisation, renforcement des capacités, formation et diffusion d'une émission radiophonique à l'intention des acteurs étatiques, des femmes, des jeunes, des réseaux de la société civile, des établissements universitaires et des chefs coutumiers.

64. Du 21 au 23 mars, le BINUGBIS a mené des campagnes de sensibilisation aux droits de l'homme dans la région de Bafatá, en partenariat avec le Centre pour l'accès à la justice, appuyé par le PNUD, les réseaux de la société civile et les

associations de défense des droits de l'homme. Les campagnes ont réuni quelque 600 spécialistes des droits de l'homme et représentants d'organisations de la société civile qui ont participé à des tables rondes sur la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, axées en particulier sur les questions telles que la mutilation génitale féminine, la discrimination, la violence familiale, l'exploitation des enfants, le viol et autres formes de sévices sexuels. L'objectif était d'améliorer les connaissances et les compétences des participants en matière de droits de l'homme et de faciliter le suivi et la responsabilisation dans la région.

65. Le BINUGBIS a conçu et organisé des activités de formation aux droits de l'homme couvrant un grand nombre de sujets tels que notamment le régime foncier, un projet de loi sur l'adoption de quotas de participation des femmes à la vie politique et les méthodes de recensement des violations des droits de l'homme. Le 26 mars, le Bureau a organisé une formation aux droits de l'homme à l'intention d'une centaine de chefs coutumiers et représentants d'organisations de la société civile, dont dix femmes, dans la région de Cacheu, afin de promouvoir l'application des normes relatives aux droits de l'homme et des lois nationales qui permettent l'autonomisation politique des femmes. En avril, des activités de formation ont également été organisées dans les régions de Quinara, de Bafatá et de Cacheu à l'intention d'un large groupe d'administrateurs locaux, chefs coutumiers, membres du personnel de sécurité et de défense, journalistes et représentants des associations de jeunes, dont 34 femmes.

66. En février et en mars, l'UNICEF a prêté son concours au Ministère du tourisme et à l'Institut de la femme et de l'enfant pour renforcer le dispositif national de protection des enfants contre l'exploitation sexuelle, en particulier dans le secteur touristique. Un code de conduite pour les professionnels du tourisme a été élaboré afin d'aider à prévenir, détecter et signaler les cas d'exploitation sexuelle des enfants dans les hôtels et autres installations touristiques.

67. Du 25 au 29 avril, en partenariat avec le Centre national de formation judiciaire, le BINUGBIS a organisé un stage de formation sur les droits de l'homme et l'administration de la justice à l'intention de 40 procureurs, juges, avocats, agents de sécurité, magistrats militaires et assistants juridiques des centres d'accès à la justice, dont huit femmes, à Bissau. La formation était axée sur la détention provisoire, les poursuites pénales et le respect des formes régulières.

68. En juin, avec l'assistance du BINUGBIS et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la Guinée-Bissau a participé pour la toute première fois à une session ordinaire du Conseil des droits de l'homme de l'ONU et à la table ronde de haut niveau organisée à l'occasion du dixième anniversaire du Conseil. Un représentant de la Guinée-Bissau a également eu la possibilité d'assister à la présentation à Genève, en juin, du rapport de la Rapporteuse spéciale sur l'indépendance des juges et des avocats sur sa mission en Guinée-Bissau [A/HRC/32/34/Add.1 (anglais seulement)]. Dans le rapport sur sa visite, la première effectuée en Guinée-Bissau, la Rapporteuse spéciale a pris note des obstacles à l'indépendance de la magistrature, notamment la corruption, l'impunité et l'accès limité à la justice. La Guinée-Bissau a exprimé son intention d'examiner les recommandations formulées dans le rapport.

69. Pendant la période considérée, le BINUGBIS a achevé l'élaboration de trois guides sur les droits de l'homme à l'intention de la société civile, des personnes privées de liberté et des forces armées. Ces guides serviront à sensibiliser les

groupes visés et à renforcer leur connaissance des mécanismes de protection des droits de l'homme aux niveaux international, régional et national.

G. Conseils et appui stratégiques et techniques fournis au Gouvernement bissau-guinéen pour l'aider à lutter contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée

70. La crise politique actuelle a contribué à affaiblir davantage la capacité des institutions de l'État d'élaborer et mettre en œuvre des moyens de lutte efficaces contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée. Néanmoins, pendant la période considérée, la police judiciaire a pu détecter et signaler la présence de trafiquants de haut niveau se livrant au trafic de drogues dans le pays.

71. À la fin du mois d'avril, selon des informations communiquées à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, les saisies de drogues par la police judiciaire et la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale créée à Bissau avaient augmenté de 50 % par rapport à 2015. En mai, grâce aux efforts d'investigation préventive et de recueil de renseignements menés par la Cellule en partenariat avec la police judiciaire, 50 affaires de trafic de drogues avaient fait l'objet d'enquêtes, 53 personnes avaient été poursuivies et 36, 265 kilos de cocaïne et 216,96 kilos de cannabis avaient été saisis. Cela tient également à la formation dispensée par des experts internationaux au personnel de la sécurité des aéroports avec le soutien financier de l'Union européenne. Cette formation a aidé à renforcer les capacités nationales de détection des mouvements illicites de personnes et de marchandises à l'aéroport de Bissau.

72. Dans le cadre d'un projet financé par l'Union européenne et mené par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, un laboratoire d'analyse de drogues est entré en service à Bissau en mai, ce qui a permis d'utiliser l'analyse qualitative de la cocaïne et du cannabis saisis pour les poursuites pénales. Le 6 juin, un trafiquant de drogues a été reconnu coupable sur la base d'analyses scientifiques effectuées par le laboratoire.

73. Durant leur suivi commun des rapports d'enquête criminelle et des audiences du tribunal, le BINUGBIS et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont constaté que, bien que les enquêtes soient apparemment menées en bonne et due forme, les agents de la force publique ne pouvaient pas toujours y donner suite car ils craignaient pour leur sécurité personnelle.

74. Pendant la période à l'examen, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a fourni un appui opérationnel et logistique à la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale à Bissau, y compris des véhicules, du matériel de transmissions et du carburant. L'Office a dispensé une formation à la Cellule, en partenariat avec le BINUGBIS. En outre, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, notamment l'Autriche, le Japon, le Portugal, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne et le Fonds pour la consolidation de la paix, ont appuyé le fonctionnement de la Cellule. Entre le 21 et le 23 mars, à Bissau, le BINUGBIS a aidé l'Office à dispenser une formation à la lutte antiterroriste à 25 policiers et agents de sécurité, dont quatre femmes. Les participants ont examiné les nouvelles menaces aux niveaux mondial, régional et national, ainsi que les approches

intégrées de lutte contre le terrorisme, y compris des mesures d'alerte rapide et de prévention.

75. Du 23 au 27 mai, le BINUGBIS a aidé l'Office à dispenser un cours de formation des formateurs sur la planification opérationnelle et les techniques d'enquête dans les affaires de trafic international de drogues. Vingt-quatre agents des forces de l'ordre et magistrats, dont trois femmes, ont suivi cette formation.

76. Le 23 mai, le BINUGBIS et l'Office ont arrêté avec la Garde nationale un projet d'évaluation des frontières afin de renforcer la sécurité intérieure. En juin, les deux Bureaux ont facilité la signature d'un mémorandum d'accord entre la Garde nationale et la police judiciaire concernant l'adoption d'une ligne d'action commune pour prévenir et combattre la criminalité.

H. Prise en compte du principe de l'égalité entre les sexes dans l'entreprise de consolidation de la paix, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité

77. Du 15 au 17 février, le BINUGBIS a organisé deux ateliers dans les régions de Bafatá et Quinara sur la violence à l'égard des femmes. Une quarantaine de personnes y ont participé dans chaque région. L'objectif était de sensibiliser à la nécessité de protéger les femmes contre la violence et d'encourager l'égalité des sexes. Les ateliers ont également permis de distribuer un rapport sur la participation des femmes à la vie politique et à la prise de décisions.

78. Le 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, le BINUGBIS a aidé le Gouvernement à organiser une cérémonie présidée par la Ministre de la condition féminine, de la famille et de la cohésion sociale à Bissau. Plus d'une centaine de personnes étaient présentes, des femmes pour la plupart, notamment des membres du Gouvernement, des dirigeants d'organisations de la société civile et des partenaires internationaux. Dans son allocution, la Ministre a rappelé que les femmes bissau-guinéennes se heurtaient encore à de nombreuses inégalités structurelles liées à des obstacles d'ordre culturel et social. Elle a également souligné que, sans une stabilisation à long terme, l'action menée par le Gouvernement pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes ne permettrait pas de réaliser des progrès significatifs.

79. Du 15 au 17 mars, en collaboration avec l'Union européenne, le BINUGBIS a prêté son concours au Réseau national de lutte contre la violence sexiste pour les préparatifs d'une conférence internationale sur la violence sexiste. Quelque 150 femmes venues de toutes les régions du pays, y compris des représentantes du Ministère de la condition féminine, de la famille et de la cohésion sociale, ainsi que des membres d'organisations de la société civile et des femmes dirigeantes, ont participé à la conférence, qui a permis de sensibiliser à la nécessité d'adopter des mécanismes de promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes et de lutter contre la violence sexiste.

80. Du 29 au 31 mars, le BINUGBIS a apporté un appui technique et financier à l'Association des femmes journalistes pour l'organisation d'un atelier de formation de trois jours sur l'égalité des sexes dans les médias à l'intention de 35 professionnelles des médias. L'un des objectifs de l'atelier était d'élaborer un plan

de communication destiné à promouvoir la paix en Guinée-Bissau. Les principales recommandations formulées concernaient notamment la nécessité de renforcer les moyens dont disposent les journalistes pour rendre compte des violations des droits des femmes et de donner plus de visibilité à l'égalité des sexes et aux droits des femmes dans les médias locaux et sur Internet.

81. Les 25 et 26 avril, le BINUGBIS a dispensé une formation à 40 membres de l'Association des femmes journalistes ainsi qu'à d'autres journalistes et à des fonctionnaires de la sécurité et de la défense sur le contenu de la loi nationale sur la violence familiale dans la région de Cacheu. Les participants ont recommandé la diffusion de la loi dans toutes les régions, le renforcement des capacités des agents de la force publique et des magistrats, la création d'émissions radiophoniques communautaires, la réouverture de tribunaux dans les secteurs du pays et la création d'une résidence pour les victimes de violence familiale.

82. En mai et juin, le BINUGBIS a organisé des ateliers de formation en matière de communication, de sensibilisation et de mobilisation à l'intention des organisations féminines de la société civile et des dirigeantes dans les régions de Bolama, Gabú et Biombo. Ces ateliers, qui ont réuni 40 participantes dans chaque région, visaient à renforcer leur aptitude à travailler avec les institutions de l'État et à promouvoir l'adoption et la mise en œuvre du projet de loi sur les quotas de participation des femmes à la vie politique.

83. Au premier trimestre de 2016, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) avait contribué, en collaboration avec le Gouvernement et les organisations de la société civile, à renforcer les capacités de 97 femmes en matière de règlement des conflits dans les régions du pays. En outre, ONU-Femmes a fourni des conseils techniques et un appui financier aux organisations de la société civile pour qu'elles puissent mieux contribuer à la prévention et à l'élimination de la violence à l'égard des femmes ainsi qu'à la promotion du dialogue national et de la cohésion sociale.

I. Collaboration avec la Commission de consolidation de la paix à la mise en œuvre des priorités de la Guinée-Bissau en matière de consolidation de la paix

84. Le 12 février et le 11 mars, la commission exécutive du Fonds pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, qui est coprésidé par mon ancien Représentant spécial et le Ministre de la présidence du Conseil des ministres et des affaires parlementaires, a approuvé sept projets élaborés dans le cadre du Plan des priorités de consolidation de la paix pour la période 2015-2017, en partenariat avec le BINUGBIS et l'équipe de pays des Nations Unies. Trois de ces projets, qui représentent un montant de 2,1 millions de dollars, sont déjà en cours. Ils visent notamment à promouvoir le dialogue politique et la réconciliation ainsi qu'à résoudre les différences entre partis et en leur sein.

85. Dans une déclaration publiée le 16 mai, la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix s'est dite préoccupée par la crise politique qui persiste dans le pays, a reconnu le rôle des forces de défense et de sécurité dans le respect de la primauté du droit et a pris ses distances avec la scène politique, notant que l'ECOMIB jouait un rôle efficace de prévention et de dissuasion. La

Commission a également appelé le Président et tous les autres acteurs politiques en Guinée-Bissau à réfléchir aux conséquences de la crise politique pour le développement économique et social du pays et aux possibilités dont la Guinée-Bissau se verrait privée si elle ne sortait pas rapidement de l'impasse actuelle.

86. Le 9 juin, mon Représentant spécial a fait le point avec la formation Guinée-Bissau de l'évolution de la situation politique et de ses incidences sur les priorités de consolidation de la paix. Dans une déclaration publiée à l'issue de la réunion, la Commission s'est déclarée prête à collaborer étroitement avec les partenaires internationaux et les acteurs nationaux afin de réorienter le soutien politique et financier fourni au pays et de faciliter le maintien de l'aide internationale aux populations les plus vulnérables.

IV. Questions transversales

A. Intégration du système des Nations Unies

87. Le 28 avril, le Gouvernement et mon ancien Représentant spécial ont signé le Plan-cadre du partenariat entre les Nations Unies et le Gouvernement pour le développement pour la période 2016-2020 (Plan-cadre), qui vise à faciliter la mise en œuvre du plan stratégique et opérationnel national pour 2015-2020 (Terra Ranka).

88. Le 2 juin, mon Représentant spécial a convoqué une réunion du Groupe des politiques stratégiques de l'ONU, qui est composé du BINUGBIS et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Les participants ont examiné les possibilités d'une assistance de l'ONU pour la prestation des services essentiels à la population ainsi que les défis que cela pose, compte tenu du contexte politique difficile.

89. La situation actuelle en Guinée-Bissau exige des approches novatrices qui tirent parti des ressources et des capacités du système des Nations Unies. Les hauts responsables du BINUGBIS et l'équipe de pays des Nations Unies s'emploient à renforcer les synergies et la complémentarité pour remédier aux problèmes d'ordre politique, sécuritaire et de développement.

90. Dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination des activités de promotion de l'état de droit, le BINUGBIS et l'équipe de pays des Nations Unies élaborent un programme conjoint visant à appuyer la réforme des secteur de la justice et de la sécurité, y compris leur modernisation. Du 6 au 23 février, une mission envoyée par le PNUD au nom de la Cellule mondiale de coordination a élaboré en collaboration avec l'équipe de pays un projet de vision stratégique qui permettra de mettre en œuvre d'ici à la fin de l'année un programme conjoint de l'ONU actuellement en cours de finalisation.

91. Afin de mieux faire face à la situation actuelle, l'équipe de pays des Nations Unies et le BINUGBIS élaborent dans le cadre de leur mécanisme de coordination mixte une stratégie prioritaire pour faire en sorte que le plan de travail du Plan-cadre contribue au maintien des services de base, au renforcement de la résilience au niveau local et à la promotion des initiatives en faveur du développement durable.

B. Information

92. Au cours de la période considérée, le BINUGBIS a continué à diffuser des informations sur la mission de bons offices de mon Représentant spécial et les activités de l'ONU par des voies diverses, y compris les médias sociaux et le site Web de la mission. En outre, le Bureau a produit 20 émissions radiophoniques qui ont été diffusées à la radio nationale et sur 27 stations de radio locales. Ces émissions portaient sur des thèmes tels que notamment le dialogue politique, la prévention des conflits, la réconciliation, les droits de l'homme, la protection de l'environnement, les Objectifs de développement durable, le Plan-cadre, le mandat du BINUGBIS, l'état de droit et la réforme du secteur de la sécurité.

93. En mai, le BINUGBIS a renforcé sa présence sur le terrain en déployant des spécialistes des médias et du matériel de diffusion dans ses bureaux régionaux à Bafatá, Buba et São Domingos, dans les régions de Bafatá, Quinara et Cacheus.

C. Sûreté et sécurité du personnel

94. Pendant la période à l'examen, la situation en matière de sécurité est restée calme mais tendue en Guinée-Bissau en raison de la crise politique qui persiste. En outre, les menaces terroristes ont augmenté dans le pays, reflétant la tendance observée en Afrique de l'Ouest.

95. On n'a signalé qu'un petit nombre d'incidents concernant des membres du personnel des Nations Unies, dont un cambriolage, le vol d'un ordinateur portable faisant partie du matériel officiel et un accident de la route sans gravité. Face aux alertes constantes à la menace terroriste dans la sous-région, des mesures préventives ont été mises en place dans les locaux de l'ONU et le personnel a été invité à rester prudent et vigilent.

V. Observations

96. Je reste profondément préoccupé par la crise politique prolongée dans le pays, qui entrave le fonctionnement des institutions de l'État, la mise en œuvre des réformes indispensables prévues dans le plan stratégique et opérationnel national pour 2015-2020 et la fourniture des services de base à la population. Les Bissau-Guinéens méritent un meilleur avenir qu'une répétition des échecs essuyés dans le passé.

97. J'exhorte tous les acteurs politiques, notamment le Président, le Président du Parlement, le Premier Ministre, le PAIGC, le PRS et les autres partis politiques, à œuvrer résolument pour briser le cercle vicieux de l'instabilité et trouver une solution durable et consensuelle à l'impasse actuelle, dans le cadre d'un dialogue ouvert à tous et dans le respect de la Constitution et de la législation du pays. Il est essentiel de continuer d'assurer l'application des décisions judiciaires. L'intérêt du peuple et de la nation dans son ensemble doit être préservé et protégé par toutes les parties aux différends d'ordre juridique.

98. Je salue le professionnalisme avec lequel les forces armées et les institutions chargées de la sécurité s'acquittent de leurs fonctions et les exhorte à continuer d'agir de manière responsable et dans le cadre de la loi. J'encourage également les partenaires internationaux à soutenir les plans nationaux de démobilisation et de rajeunissement des forces armées.

99. Je suis encouragé par la démarche harmonisée et concertée adoptée par les partenaires internationaux pour aider à instaurer la stabilité et la prospérité en Guinée-Bissau et leur demande de réfléchir à des stratégies novatrices qui contribuent à assurer la fourniture de services sociaux aux Bissau-Guinéens, dont les conditions de vie se ressentent durement de l'impasse politique.

100. Je félicite tous les partenaires, notamment l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise, la CEDEAO, l'Union européenne et les dirigeants régionaux pour leur engagement constant à soutenir le pays dans sa tâche difficile de consolidation de la paix et les encourage à poursuivre leurs efforts en faveur de la paix et de la stabilité en cette période particulièrement délicate. À cet égard, je me réjouis des décisions prises par les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO le 4 juin, en ce qui concerne en particulier la prolongation d'un an du mandat de l'ECOMIB et l'envoi d'une délégation présidentielle dans le pays. Je me réjouis également que l'Union européenne soit prête à soutenir financièrement les opérations de l'ECOMIB.

101. Je demeure préoccupé par la précarité persistante du système de justice pénale du pays et les faibles progrès réalisés dans l'enquête sur les violations flagrantes des droits de l'homme commises par le passé et dans l'instauration de mécanismes de responsabilisation. J'encourage les autorités nationales à ratifier les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme encore en souffrance et les engage à nouveau à mettre en œuvre les recommandations des mécanismes de défense des droits de l'homme, notamment les recommandations issues de l'examen périodique universel (2015), les observations finales du Comité des droits de l'enfant (2013) ainsi que les recommandations du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté (2015) et celles de la Rapporteuse spéciale sur l'indépendance des juges et des avocats (2016).

102. Le processus de réconciliation nationale a légèrement avancé au niveau local, grâce aux appels persistants en faveur de la justice et de la vérité. J'engage instamment les dirigeants de la Guinée-Bissau à apporter l'appui nécessaire à ce processus. Je félicite les membres de la communauté internationale qui ont déjà apporté leur assistance et encourage les autres à faire de même.

103. Les menaces que pose la présence continue dans le pays d'auteurs d'infractions relevant de la criminalité transnationale organisée, de trafiquants de drogues et d'organisations terroristes sont réelles et nécessitent un renforcement de l'action commune menée par l'ONU et les autres partenaires internationaux afin d'aider les autorités nationales à mettre en place des mesures de lutte efficaces. Il s'agit aussi de s'attaquer au trafic de drogues qui sert à financer le terrorisme dans la sous-région et au-delà.

104. Pour conclure, je tiens à exprimer ma gratitude à mon nouveau Représentant spécial, Modibo Ibrahim Touré, ainsi qu'au personnel du BINUGBIS et de l'équipe de pays qui ont travaillé avec zèle et détermination sous sa houlette. Je suis reconnaissant à mon précédent Représentant spécial, Miguel Trovoada, pour son

leadership et son dévouement à la cause de la Guinée-Bissau, qui ont aidé à maintenir le pays au cœur des priorités de la communauté internationale et à mobiliser un soutien politique et financier. Je remercie également les partenaires bilatéraux, régionaux et internationaux pour leur contribution indéfectible aux efforts de consolidation de la paix en Guinée-Bissau.